

Comité de Suivi Elargi

dans le cadre du programme Investissements d'avenir (Grand Emprunt)

Lundi 19 juillet 2010 de 14h00 à 17h00 Lieu : Immeuble MANNY, Salle du 6° étage

Compte-rendu

Révision : 1.0 Etat : validé

Participants:

Monsieur Le Recteur Académie de Nantes Yves GUILLOTIN Université du Maine Yves LECOINTE Université de Nantes

Daniel MARTINA Université d'Angers, Président du PRES

Francis YGUEL L'UNAM Alain DORAT DMS Conseil

Stéphane CASSEREAU Ecole des Mines de Nantes

Alain BERNARD

(remplace Patrick CHEDMAIL) Ecole Centrale de Nantes Jacques GIRARDEAU Université de Nantes

Jacques GIRARDEAU Université de N Elizabeth CHEVREAU

(remplace Jean-François THIBAULT)INRAOlivier MENARDDRRTLucay HAN CHINGIFREMERPatrick SAUBOSTCNRSPhilippe HAERTELDRESIEMagalie RITZ-BRICAUDDRESIE

Excusée:

Marianne DESMEDT INSERM

Rédaction : Alexandrine Cortez L'UNAM

Ordre du jour :

- 1. Examen des projets de Laboratoires d'excellence
- 2. Projets spécifiques : IRT, SATT, IUH, Biotechnologies
- 3. Eléments pour un cadre de cohérence global
- 4. Consignes et messages aux porteurs de projets
- 5. Réponses aux demandes de soutien

M. Daniel Martina souligne l'importance de cette réunion qui vise à définir les orientations techniques et politiques du portage des projets par le PRES dans le cadre de la réponse au Grand Emprunt.

1. Examen des projets de Laboratoires d'excellence

Un point sur les projets est effectué. A ce jour sont recensés (voir documents en Annexe 2):

- 1 projet d'IRT,
- 1 projet d'IHU,
- 1 projet de SATT,
- 1 projet de Grande cohorte,
- 20 projets Equipex,
- 2 projets Biotechnologies,
- 12 projets Labex.

Sur les 12 projets Labex, une fiche détaillée est disponible pour 5 d'entre eux :

- Centre Européen pour le Nucléaire, la Santé et l'Environnement (CENSE),
- Chimie et Physique des Matériaux (Interrégional),
- Mécanique Matériaux Procédés Acoustique Génie Civil,
- Pôle Végétal Ouest (Interrégional),
- Risques, lien social et responsabilité.

Il est souligné que le projet Labex « Risques, lien social et responsabilité » est déjà bien formalisé.

De brefs commentaires sont formulés à l'égard des autres Labex :

- Pôle Animal Ouest : peu d'éléments de formalisation, projet interrégional ;
- Maladies cardiovasculaires, métabolisme, nutrition, génétique : en cours ;
- Lumière, Molécules, Matériaux : projet interrégional ;
- STIC : projet interrégional ;
- Mer : aucun élément tangible n'est disponible et l'articulation Bretagne/Pays de la Loire semble difficile :
- Alimentation : les contours du projet restent à préciser, a priori projet interrégional ;
- Mathématiques Nantes Rennes : même s'il y a eu des difficultés en amont, le projet est viable.

Parmi les 12 projets de Labex, 7 projets sont interrégionaux, 4 régionaux et le projet Mer pourrait être envisagé avec d'autres partenaires que bretons.

Echéances

Les porteurs de projets étant identifiés, M. Daniel Martina rappelle qu'il est désormais important de fixer des échéances. Il ajoute que, dans le cadre du portage politique du projet et même si les cahiers des charges ne sont pas encore publiés, il faut dès maintenant faire des choix et construire une architecture cohérente.

En outre, il faut réfléchir à la gouvernance des projets, notamment celle des Labex et son articulation avec celle des établissements et des laboratoires.

La question de la gouvernance devra être le point central de la prochaine rencontre du Comité de Suivi élargi.

L'originalité du projet

- M. Patrick Saubost rappelle que si le CNRS ne porte pas directement de dossier, il reste néanmoins très attentif aux projets des universités. Il ajoute que puisque le CNRS ne pourra pas soutenir les projets de toutes les universités, il sera très attentif à l'originalité de la démarche. Les projets devront être transmis pour éventuel soutien au plus tôt aux directions des instituts auxquels ceux-ci pourraient être liés.
- M. Francis Yguel demande s'il est possible d'organiser une réunion avec le CNRS. M. Patrick Saubost indique qu'il y a un directeur d'institut référent pour les Pays de la Loire (M. Philippe Baptiste, directeur de l'INS2I). Par ailleurs, et comme l'a indiqué Alain Fuchs, les porteurs de projets peuvent prendre contact avec les instituts.
- M. Lucay Hang Ching précise que l'IFREMER a une stratégie nationale qui devrait se concrétiser entre autre par un IEED « Energies marines renouvelables », et qu'au-delà de cette thématique, l'IFREMER peut être partenaire de projets régionaux en Bretagne ou en Pays de la Loire.
- M. Alain Dorat note qu'il faut être attentif aux projets des autres régions afin de positionner les éventuelles réponses vis-à-vis de celles d'autres régions (cf. Alimentation, etc.)

2. Projets spécifiques : IRT, SATT, IUH, Biotechnologies

IRT

M. Stéphane Cassereau indique que le projet d'IRT est positionné de manière multisectorielle et qu'il s'appuie sur l'expérience du pôle EMC2.

La première phase a consisté à réfléchir sur le positionnement du projet qui vise à articuler la recherche des laboratoires, la formation et le monde économique.

L'appel à manifestations d'intérêt (à remettre avant le 10 septembre) puis la réponse à l'appel d'offres (fin 2010) est en cours de rédaction.

Un travail de lobbying a été parallèlement engagé pour faire connaître le projet au niveau national (ex : visite au cabinet de Valérie Pécresse).

Quant à l'organisation du projet, M. Stéphane Cassereau explique que l'idée est bien d'enrichir le lien entre la recherche, la formation et les entreprises. 40 à 50 chaires seraient déployées avec chacune un professeur de haut niveau, un assistant professeur, quelques ITA et une dizaine de Doc et Post Doc. Une réunion a eu lieu ce matin au PRES pour faire un point sur l'organisation générale du projet.

SATT

Il faut s'interroger sur le périmètre des SATT. En effet, comme l'indique M. Alain Dorat, leurs schémas sont différents d'une région à une autre.

M. Francis Yguel indique que l'appel à projets SATT serait prévu la semaine prochaine. 10 dossiers au maximum seraient retenus concernant des projets pouvant regrouper des établissements disposant d'un budget de recherche allant de 300 à 500 millions d'euros. Il rappelle que le statut de la SATT serait une SAS : Société Anomyme par actions Simplifiées.

Les Pays de la Loire et la Bretagne ne sont pas les seules régions à envisager une SATT interrégionale. Isabelle Penot et Jean-Yves Buzaré à L'UNAM sont en charge de ce dossier.

Des questions restent à finaliser à l'interrégional et il serait bon d'organiser une réunion au plus vite avec la Bretagne permettant d'aborder les points suivants:

- 1. détention de la propriété intellectuelle ;
- 2. gestion des contrats;
- 3. gouvernance;
- 4. intégration de la gestion de la consultance et du conseil ;
- 5. projets européens;
- 6. incubation.

M. Yves Guillotin précise à ce sujet que les décisions sur ces questions devront être prises avec les CA des établissements.

3. Eléments pour un cadre de cohérence global

M. Dorat rappelle qu'il est primordial de réfléchir sur le cadre de cohérence global afin de pouvoir communiquer des informations claires.

Premier point : il parait important de raisonner « Grand Ouest ».

A ce sujet, M. Yves Guillotin invite à être attentif à cette terminologie « Grand Ouest » qui peut englober des territoires au-delà de la Bretagne et des Pays de la Loire, tels que la Normandie ou La Rochelle.

Deuxième point : idée de pilier : l'Institut d'Excellence ne doit pas être isolé mais faire partie intégrante d'un écosystème dans lequel des interfaces permettent de consolider l'ensemble des projets.

Troisième point : ne pas négliger le volet Innovations pédagogiques et formation (cf. Recommandations du rapport Aghion).

Rapport Aghion

Recommandation 1 : Une mise à niveau des moyens est nécessaire pour renforcer l'excellence des formations supérieures de premier cycle en France.

Recommandation 2 : Rééquilibrer la gouvernance des universités en mettant en place des « board of trustees » ouverts sur l'extérieur à côté de sénats académiques représentant la communauté universitaire.

Recommandation 3 : Favoriser l'émergence progressive de « collèges universitaires » regroupant l'ensemble des filières du premier cycle.

- M. Yves Lecointe s'interroge sur la façon d'organiser des « collèges universitaires » et rappelle que l'Université de Strasbourg se penche sur la question depuis 8 ans. Doit-il s'agir d'une gouvernance à l'américaine ?
- M. Daniel Martina reconnaît qu'il n'y a pas de réflexion formalisée sur le volet formation des projets dans les Pays de la Loire et qu'il serait utile d'engager rapidement cette réflexion.

Lignes directrices

(cf.Diapo n⁹ en Annexe 1)

M. Alain Dorat souligne qu'il est important de rappeler aux porteurs des projets que ces derniers doivent allier qualité et cohérence et ne pas présenter des thèmes trop larges.

Concernant le mode de gouvernance, M. Daniel Martina indique qu'il sera nécessaire de se reposer la question une fois que l'appel d'offres sera publié. Il ajoute qu'un comité de Suivi Elargi sera réuni spécialement sur cette question.

Une lecture du portefeuille de projets au regard de ce cadre de cohérence (cf. Diapo 10 et 11 en Annexe 1)

M. Alain Dorat souligne qu'une cohérence assez forte existe entre les projets et que des écosystèmes apparaissent y compris en intégrant des projets bretons. Il note cependant une « liste à la Prévert » assez difficile à gérer. Il insiste sur le fait que la question de la régulation s'impose d'elle-même.

4. Consignes et messages aux porteurs de projets

Concernant le portage et/ou la labellisation, M. Daniel Martina ajoute qu'un simple label L'UNAM et UEB ne suffira pas et qu'il est temps de définir qui dépose les dossiers et la politique à tenir pour disposer d'un réel cadre de cohérence. La question se posera dès septembre pour les IRT.

- M. Yves Lecointe rappelle que les seuls organes de légitimité restent les CA des établissements et le CA du PRES.
- M. Stéphane Cassereau s'exprime à son tour sur le fait que le PRES apparaît comme le seul garant possible de la régulation. Son rôle devrait être en effet de définir la stratégie régionale, d'émettre un avis sur les dossiers ou encore d'abriter les portages de projets.
- M. Daniel Martina ajoute que ceci serait cohérent du fait que le PRES a en charge la déclinaison du cadre de cohérence global.
- M. Olivier Ménard soulève un point concernant les statuts de fondation qui pourraient être une structure adaptée en matière de gouvernance.
- M.Daniel Martina évoque le fait que le Comité de Suivi élargi actuel aurait tout à fait la légitimité pour labelliser les projets, en étant complété par les 2 représentants de pôles de compétitivité (Végépolys, EMC2), comme le suggère M. Stéphane Cassereau.
- M. Yves Lecointe souligne qu'il pourrait être dommageable d'effectuer une régulation sur les Equipex et qu'il est préférable de laisser ces projets évoluer, à ce stade tous ne seront peutêtre pas déposés.

5. Réponses aux demandes de soutien

Sur les cinq demandes de soutien formulées (cf. Diapo n°14 en Annexe 1), un accord de principe est donné pour le financement par le PRES de l'aide au montage des trois projets suivants :

-Equipex : Institut Européen d'Acoustique -LABEX : Lien social, risques et vulnérabilité -Biotechnologies : Microalgues (Jack Legrand) Hors réunion: Le financement de L'UNAM se fera par le biais d'une convention entre l'établissement bénéficiaire et le PRES. Après validation du budget par le PRES, l'établissement pourra engager directement les dépenses.

Calendrier

La veille faite par DMS Conseil ne sera pas assurée du 7 au 22 août.

Prochaines réunions : - Le vendredi 27 août de 16h30 à 18h30 au PRES L'UNAM

-Le lundi 13 septembre de 16h30 à 18h30 à la Présidence de L'Université d'Angers.